



**Service Urbanisme**  
BG/AC

**Arrêté n° A2023SJ10**  
**Prescription de la modification n°6 du Plan Local d'Urbanisme**

Pierre-André PERISSOL, Maire de la Ville de Moulines,  
Officier de la Légion d'Honneur ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-21 relatif aux attributions du maire exercées au nom de la Commune ;

**Vu** le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.153-41 et suivants relatifs à la procédure de modification de droit commun du Plan Local d'Urbanisme ;

**Vu** le Code de l'Environnement et notamment ses articles L123-3 et suivants relatifs à la procédure d'enquête publique ;

**Considérant** la nécessité de procéder à une modification du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Moulines pour :

- Permettre la réalisation du projet du quartier des rails
- Ouvrir à l'urbanisation une zone AU

**ARRETE**

**Article 1** : Il sera procédé à une modification du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Moulines.

**Article 2** : Le projet de modification portera sur le changement de zonage des parcelles :  
- AZ337, AZ338, AZ608, AZ609 et AZ644 de 2AUb en UAb  
- Modification d'une Opération d'Aménagement et de Programmation

**Article 3** : La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est Monsieur le Maire de Moulines.

**Article 4** : Cet avis sera affiché en Mairie, ainsi que dans les Mairies annexes des Champins, de la Madeleine et des Chartreux durant un délai d'un mois.

**Article 5** : Un exemplaire du présent arrêté sera adressé à Madame la Préfète de l'Allier.

**Article 6** : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de Moulines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**Article 7** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur Le Maire, ou directement d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont Ferrand, dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.

Fait en Mairie, le 13 MARS 2023  
Pour le Maire,  
L'Adjointe déléguée à l'Urbanisme, Travaux,  
Commerce et Commande Publique

Mme Dominique LEGRAND



Rendu exécutoire en vertu de l'article L.2131-1 du CGCT :  
Déposé en préfecture le  
Publié le  
Notifié le